

Commune de Usclas-du-Bosc (numéro INSEE : 34316)

Révision du PLU

- 4.2.2.3 -

Pièce graphique - Parcelles soumises à l'OLD 50m Usclas-du-Bosc - Commune

Echelle : 1 : 4 000

Date d'établissement : 18/05/2020

Prescription par D.C.M. du 27/02/2015
Arrêt du projet par D.C.C. du 30/07/2018
Arrêt du projet par D.C.C. du 27/09/2018
Approbation par D.C.M. du 8/11/2019
Approbation par D.C.C. du 28/11/2019
Abrogation partielle à la suite du contrôle de légalité
et approbation du dossier de PLU par DCC du

Avec le concours de :



Destination des sols

Limite et nom de zone

Informations

Parcelle soumise à l'obligation légale de débroussaillage partielle ou totale de sa surface (totale = 449 parcelles)

Zone soumise à obligation de débroussaillage

Périmètre légal de 50 mètres : obligation de débroussaillage autour des bâtiments (article L131-10 du code forestier)

Références cadastrales

Bâtiment en dur
 Bâtiment léger
 Limite et numéro de parcelle
 Limite de commune
 Cimetière
 Cours d'eau

